

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE DES ÎLES DE GUADELOUPE DU 10 DECEMBRE 2025

Le dix décembre de l'an deux mille vingt-cinq, à neuf heures neuves, le Conseil d'administration (CA) de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARB-IG) se sont réunis sous la présidence de Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, Présidente de l'ARB-IG, pour une séance du Conseil d'administration convoquée par courrier en date du 4 décembre 2025, conformément aux dispositions en vigueur.

Conformément au règlement intérieur, la séance s'est tenue en format mixte, en présentiel et en visioconférence.

La Présidente indique que l'ouverture de la séance a été marquée par des difficultés techniques de connexion, ayant nécessité des ajustements afin de permettre la participation de l'ensemble des administrateurs.

Quorum

- Les membres titulaires présents et prenant part aux votes : 16
- Les membres titulaires absents : 14
- Les membres titulaires absents excusés : 2
- Les membres ayant reçu un mandat de représentation : 1
- Autres participants à la réunion ne prenant pas part au vote : 10
 - Jean-Marie SCHMIDER, DRFIP Guadeloupe
 - Danielle MINATCHY, élue du Conseil Départemental,
 - Catherine HERMANT, Chef de service observatoire botanique de (ARB-IG)
 - Julien GERARD, Chef de service animation/sensibilisation/communication de (ARB-IG)
 - Sophie JUGNIOT, Chargée de mission Financement et Ingénierie de projet (ARB-IG)
 - Kanell AMBROISE, Directrice (ARB-IG)
 - Nancy MONLOUIS, Assistante Administrative (ARB-IG)
 - Géraldine BARREAU, Chargée de mission communication (ARB-IG)
 - Hugues FELER, Gestionnaire comptabilité (ARB-IG)
 - Nicolas MORAND, représentant de la chambre de l'Agriculture

Le conseil d'administration peut valablement délibérer car les conditions sont réunies et le quorum est atteint.

Le secrétariat administratif est assuré par l'assistante administrative.

La Présidente, Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, préside le CA.

La Présidente présente l'ordre du jour :

Pour délibération

1. Adoption du PV du CA du 08 octobre 2025,
2. Décision modificative n°1 du budget 2025
3. Adoption du nouveau règlement d'intérieur des agents de l'ARB-IG
4. Adoption de la charte déontologique des agents de l'ARB-IG

5. Adoption du nouveau règlement d'intérieur du conseil d'administration de l'ARB-IG
6. Adoption de la charte déontologique du conseil d'administration de l'ARB-IG
7. Mise en conformité de la délibération concernant le régime indemnitaire

Pour information

8. Récapitulatifs des conventions et contrats passés par la direction depuis le dernier CA
9. Points d'informations divers
10. Questions diverses

Arrivée de M. DOLLIN

Point n°1 : Adoption du PV du CA du 08 octobre 2025

Arrivée de Mme COUVIN

Madame la Présidente ouvre le premier point de l'ordre du jour et demande s'il existe des observations, modifications ou amendements à apporter au procès-verbal de la séance du 8 octobre 2025.

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 8 octobre 2025 est soumis au vote par la Présidente. Aucune observation n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 8 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2025-16
Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 08 octobre 2025

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Thierry SABATHIER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Corine PETRO
	Patricia BAILLET	Aurélie BITUFWILA
	Sheila RAMPATH	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sylvie DAGONIA	Josette BOREL-LINCERTIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Patrick DOLLIN	Loïc TONTON
	Jean-Marie PILLI	Jim LAPIN
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
	En cours de remplacement	Encours de remplacement
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Malik HIPPON	Darlionei ANDREIS
	Elodie LAPILUS	Lilian COSTA PROCOPIO
En visioconférence	8 Titulaires + 7 Suppléants	
En présentiel	1 Titulaire + 1 Suppléant	
Représenté (pouvoir)	2 Titulaires + 0 Suppléant	

Nombre de votants : 19

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 19

Point n°2 : Décision modificative n°1 du budget 2025 :

Madame la Présidente donne la parole à Madame Kanell AMBROISE, Directrice de l'ARB-IG.

Madame AMBROISE rappelle que le budget primitif 2025 a été adopté lors du Conseil d'administration du 26 février 2025. La décision modificative présentée a pour objet l'ajustement du montant des dotations aux amortissements. Elle précise que ces écritures comptables, obligatoires, traduisent la perte de valeur des immobilisations, essentiellement constituées du matériel informatique et des équipements de télécommunication.

Elle indique que ces dotations, bien qu'impactant le résultat de fonctionnement, constituent en contrepartie des recettes d'investissement, et qu'elles avaient été initialement sous-estimées lors de l'élaboration du budget primitif. Il est ainsi proposé de porter le montant des dotations aux amortissements à **18 283,87 euros**.



Point n°2 : Décision modificative n°1 du budget 2025

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	18 283.87 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	18 283.87 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	18 283.87 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	18 283.87 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	18 283.87 €	18 283.87 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	18 283.87 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	18 283.87 €	0.00 €
R-2805 : Amort. Licences, logiciels, droits similaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 283.87 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 283.87 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	18 283.87 €	18 283.87 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Proposition : Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver la décision modificative apportée au budget primitif 2025

10/12/2025

Conseil d'Administration



Monsieur SCHMIDER précise que les amortissements correspondent à des opérations d'ordre, sans incidence sur la trésorerie, mais nécessitant une inscription budgétaire formelle, justifiant le recours à une décision modificative.

Madame la Présidente s'enquiert de l'existence de questions ou remarques. Aucune prise de parole n'étant demandée, elle soumet au vote la décision modificative n°1.

Aucune observation n'étant formulée, il est procédé au vote.

La décision modificative n°1 du budget 2025 est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2025-17
Décision modificative N°1 au budget primitif 2025

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Thierry SABATHIER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Corine PETRO
	Patricia BAILLET	Aurélie BITUFWILA
	Sheila RAMPATH	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sylvie DAGONIA	Josette BOREL-LINCERTIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Patrick DOLLIN	Loïc TONTON
	Jean-Marie PILLI	Jim LAPIN
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
	En cours de remplacement	Encours de remplacement
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Malik HIPPON	Darlionei ANDREIS
	Elodie LAPILUS	Lilian COSTA PROCOPIO
En visioconférence	8 Titulaires + 7 Suppléants	
En présentiel	1 Titulaire + 1 Suppléant	
Représenté (pouvoir)	2 Titulaires + 0 Suppléant	

Nombre de votants : 19

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 19

Point n°3 : Adoption du nouveau règlement intérieur des agents

Madame AMBROISE rappelle qu'un règlement intérieur avait été adopté en 2022, mais que l'expérience acquise au cours des premières années de fonctionnement de l'agence, ainsi que l'évolution du cadre réglementaire, rendent nécessaire sa mise à jour. Elle souligne notamment la mise en conformité avec la réglementation relative au temps de travail dans la fonction publique, fixée à 1 607 heures annuelles.

Elle détaille les principales évolutions introduites, portant notamment sur l'organisation du temps de travail, l'introduction des dispositifs d'ARTT, la gestion des jours chômés, la journée de solidarité, les modalités de télétravail, les autorisations spéciales d'absence, ainsi que la possibilité de dons de jours dans certaines situations.

Point n°3 : Adoption du nouveau règlement intérieur des agents de l'ARB-IG ⁶

Depuis le 07 décembre 2022 et la délibération n°2022-31, l'ARBIG possède un règlement intérieur. Cependant, après 3 années, il est nécessaire de le faire évoluer.

Les modifications portent sur :

Durée annuelle et hebdomadaire du travail

- **Règlement intérieur actuel** : fixe 35h/semaine, sans dispositif d'ARTT,
- **Version modifiée** :
 - Introduit les différentes formules horaires par catégorie, afin d'être plus représentatif du temps de travail effectif réalisé par les agents de la structure,
 - Précise la gestion de la journée de solidarité et des jours chômés,

10/12/2025

Conseil d'Administration



Point n°3 : Adoption du nouveau règlement intérieur des agents de l'ARB-IG ⁷

Organisation du temps de travail

Règlement intérieur actuel : plages fixes (9h-12h / 14h-16h) et pas de dérogation possible,

Version modifiée :

- Plages fixes et variables plus précises, avec introduction de la possibilité d'y déroger de manière ponctuelle,
- Introduction officielle des horaires « vacances »,
- Gestion détaillée du cycle mensuel, des contrôles et régularisations de temps,
- Encadrement plus strict des heures supplémentaires,

10/12/2025

Conseil d'Administration



Télétravail

Règlement intérieur actuel : règles générales, quotas jours/semaine et par quotité de travail

Version modifiée : on conserve la base réglementaire mais ajoute :

- Des cas dérogatoires réglementaires,
- Des modalités en cas de circonstances exceptionnelles (catastrophe naturelle, etc...),

Point n°3 : Adoption du nouveau règlement intérieur des agents de l'ARB-IG

Congés et absences

Règlement intérieur actuel : congés annuels fixes (25 jours)

Version modifiée :

- Introduction des ARTT en fonction des formulaires horaires,
- Précision sur les jours de fractionnement,
- Une liste plus précise des autorisations spéciales d'absence (ASA) et le rajout de nouvelles,
- Rajout de la possibilité de faire des dons de jours dans des cas spécifiques,

Déplacements et frais

Règlement intérieur actuel : forfait repas à 17,5€,

Version modifiée :

- Forfait repas à 20€ (évolution réglementaire)
- La prise en charge pour les hébergements n'est plus un forfait mais un montant maximal, sur justificatif, afin de s'assurer d'une meilleure gestion des deniers publics.
- Introduction de la possibilité pour l'agent de réserver lui-même son hébergement avec remboursement plafonné aux taux réglementaires,

10/12/2025

Conseil d'Administration



Monsieur Darlionei ANDREIS s'interroge sur la prise en compte de situations exceptionnelles non explicitement prévues dans le règlement. Madame AMBROISE indique que, dans le respect du cadre légal, ces situations relèvent de l'appréciation de l'autorité territoriale.

Point n°3 : Adoption du nouveau règlement intérieur des agents de l'ARB-IG

Santé, sécurité et hygiène

Règlement intérieur actuel : obligations générales et rappel de règles légales,

Version modifiée :

- Ajout du DUERP et des registres obligatoires (sécurité, dangers graves et imminents),
- Détaille les visites médicales, vaccinations, trousse de secours, prévention incendie,

Comportement, discipline et formation

Règlement intérieur actuel : mentions générales sur comportement, harcèlement, alcool, élections, formations.

Version modifiée

- Rappelle plus largement les droits et devoirs statutaires,
- Détaille un peu plus certains points,
- Développe les procédures disciplinaires selon le statut (titulaires, stagiaires, contractuels),

10/12/2025

Conseil d'Administration



Madame la Présidente soulève la question de la précarité menstruelle et de sa prise en compte éventuelle dans le règlement intérieur. Madame AMBROISE précise que ce point n'est pas formalisé dans le document, mais qu'il relève également de l'appréciation de l'autorité territoriale dans le respect du droit applicable.

En l'absence d'autres questions, **Madame la Présidente** met aux voix l'abrogation du règlement intérieur précédent et l'adoption du nouveau règlement intérieur des agents, avec une entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2026.

Le nouveau règlement intérieur des agents de l'ARB-IG est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2025-18
Adoption du nouveau règlement intérieur de l'ARB-IG

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Thierry SABATHIER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Corine PETRO
	Patricia BAILLET	Aurélie BITUFWILA
	Sheila RAMPATH	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sylvie DAGONIA	Josette BOREL-LINCERTIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Patrick DOLLIN	Loïc TONTON
	Jean-Marie PILLI	Jim LAPIN
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
	En cours de remplacement	Encours de remplacement
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Malik HIPPON	Darlionei ANDREIS
	Elodie LAPILUS	Lilian COSTA PROCOPIO
En visioconférence	8 Titulaires + 7 Suppléants	
En présentiel	1 Titulaire + 1 Suppléant	
Représenté (pouvoir)	2 Titulaires + 0 Suppléant	

Nombre de votants : 19

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 19

Point n°4 : Adoption de la charte déontologique des agents de l'ARB-IG

Madame la Présidente ouvre le point relatif à l'adoption de la charte déontologique des agents de l'ARB-IG et donne la parole à **Madame Kanell AMBROISE**.

Madame AMBROISE présente la charte déontologique comme un document visant à formaliser les obligations et exigences applicables aux agents de l'agence en matière de prévention des conflits d'intérêts, de confidentialité, d'impartialité, de probité et, plus largement, de respect des valeurs du service public. Elle précise que ce document s'inscrit dans une démarche de diffusion d'une culture éthique partagée au sein de l'établissement.

Elle indique que la charte intègre également des considérations relatives aux pratiques responsables, notamment en matière de gestion des déchets et de comportements écoresponsables, en cohérence avec les missions de l'agence. Elle souligne enfin que cette charte constitue un document évolutif, destiné à être actualisé en fonction des évolutions réglementaires et des retours d'expérience.

Madame la Présidente précise que cette actualisation répond notamment aux observations formulées lors d'audits récents, en particulier par l'Office français de la biodiversité et la Cour des comptes, qui ont souligné la nécessité de disposer de documents déontologiques à jour.

Madame AMBROISE indique que la charte a été examinée par le comité social territorial et adoptée à l'unanimité.

Aucune question n'étant formulée, Madame la Présidente met la charte déontologique des agents aux voix.

La charte déontologique des agents de l'ARB-IG est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2025-19
Adoption de la charte déontologique des agents de l'ARB-IG

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Thierry SABATHIER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Corine PETRO
	Patricia BAILLET	Aurélié BITUFWILA
	Sheila RAMPATH	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sylvie DAGONIA	Josette BOREL-LINCERTIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Patrick DOLLIN	Loïc TONTON
	Jean-Marie PILLI	Jim LAPIN
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
	En cours de remplacement	Encours de remplacement
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Malik HIPPON	Darlionei ANDREIS
	Elodie LAPILUS	Lilian COSTA PROCOPIO
En visioconférence	8 Titulaires + 7 Suppléants	
En présentiel	1 Titulaire + 1 Suppléant	
Représenté (pouvoir)	2 Titulaires + 0 Suppléant	

Nombre de votants : 19

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 19

Point n°5 : Adoption du nouveau règlement intérieur du CA de

Madame la Présidente introduit le point relatif au règlement intérieur du Conseil d'administration et donne la parole à Madame AMBROISE.

Madame AMBROISE expose que les modifications proposées visent à adapter le règlement intérieur au fonctionnement actuel de l'établissement et aux pratiques dématérialisées. Elle indique notamment que le délai de convocation est proposé à sept jours francs, en lieu et place du délai antérieur de dix jours, historiquement justifié par les envois postaux.

Point n°5 : Adoption du nouveau règlement intérieur du CA de l'ARB-IG ¹²

Le règlement intérieur qui régit actuellement le fonctionnement du CA de l'ARB-IG a été adopté en mars 2022 (délibération 2022-07 du 3 mars 2022).

La pratique a montré qu'il y avait une nécessité à le faire évoluer à la fois afin qu'il reflète au plus juste le fonctionnement d'un Etablissement Public de Coopération Environnementale (EPCE).

Les modifications portent sur :

Article 2 : le délai de convocation passe à 7 jours francs

Explication : le délai de 10 jours francs est un délai historique de l'époque où les échanges administratifs se faisaient essentiellement par courrier postal. Aujourd'hui, les convocations sont transmises de manière dématérialisée, quasi instantanée, ce qui permet de garantir une diffusion rapide et sécurisée de l'information. Le délai de 7 jours reste suffisamment protecteur pour que chaque administrateur puisse prendre connaissance de l'ordre du jour, préparer ses interventions et, le cas échéant, demander des compléments d'information.

Départ de Mme DAGONIA

Madame Maguy DULORMNE exprime sa préférence pour le maintien du délai de dix jours, estimant que ce délai facilite l'organisation des agendas et la préparation des dossiers.

Madame AMBROISE précise que, indépendamment du délai formel de convocation, les dates des conseils d'administration sont transmises en début d'année et qu'un « save the date » peut être adressé en amont afin de sécuriser l'organisation des administrateurs.

Madame la Présidente rappelle que cette pratique est déjà mise en œuvre et qu'elle permet de concilier anticipation et souplesse organisationnelle.

Madame GRANDISSON indique que cette évolution des délais s'observe également dans d'autres instances et qu'elle s'inscrit dans une dynamique générale d'adaptation aux outils numériques.

Madame AMBROISE poursuit la présentation en détaillant les autres ajustements du règlement, notamment ceux relatifs aux modalités de transmission des questions écrites et orales, ainsi qu'aux dispositions visant à prévenir les situations de conflits d'intérêts.

Point n°5 : Adoption du nouveau règlement intérieur du CA de l'ARB-IG

Article 5 : précisions des dispositions en fonction de la nature des questions, orales ou écrites

Explication : actuellement, toute question posée au Président du Conseil d'Administration doit faire l'objet d'une réponse au plus tard 24 heures ouvrables avant l'ouverture de la séance. Or, si une question est posée la veille, ce délai ne peut être respecté. Il est ainsi proposé aux administrateurs de fixer une limite de 48h et de préciser les conditions de réponse à ces questions.

Article 7 : erreur sur le renvoi d'article concernant le quorum

10/12/2025

Conseil d'Administration



Point n°5 : Adoption du nouveau règlement intérieur du CA de l'ARB-IG

Article 10 : rajout de la mention « à distance »

Explication : rajout effectué suite à un courrier reçu de la part du préfet en date du 5 mai 2022 demandant à ce que soit fait mention explicite de la présence en distanciel des membres du conseil d'administration pour valider l'atteinte du quorum.

Article 11 : modification de l'article

Explication : la notion de secrétariat a été redéfinie pour correspondre au fonctionnement d'un EPCE

Article 13 : questions orales

Explication : article supprimé car repris dans l'article 5.

10/12/2025

Conseil d'Administration



Point n°5 : Adoption du nouveau règlement intérieur du CA de l'ARB-IG

Article 14 : signatures des procès-verbaux

Explication : suppression de la signature du secrétaire de séance. Seule la signature du Président est nécessaire pour les EPCE.

Article 15 : modifications mineures sur la publication du relevé de décisions

Article 16 : rajout des actes soumis au contrôle budgétaire et au comptable public

Explication : pour faire suite au courrier envoyé par le préfet en date du 5 mai 2022.

Article 20 : Précisions sur le débat d'orientation budgétaire

Explication : Des précisions ont été apportées au débat d'orientation budgétaire. Il est maintenant clairement précisé que ce dernier doit intervenir dans un délai de 10 semaines avant l'examen du budget.

10/12/2025

Conseil d'Administration





Point n°5 : Adoption du nouveau règlement intérieur du CA de l'ARB-IG

16

Article 23 : Modification de la composition de la commission d'appel d'offres

Explication : Une commission d'appel d'offre a obligation de comporter en son sein l'autorité habilitée à signer les marchés publics. Dans le cadre de l'ARB-IG, cette autorité est assumée par l'ordonnateur qui est la Directrice.

Article 24 : Modification de la désignation de la conférence du financement et de la coordination

Explication : conformément à la délibération 2022-25, le comité des financeurs s'appelle désormais « la conférence du financement et de la coordination » des acteurs de la biodiversité. Sa composition a aussi évolué, pour y intégrer des partenaires privés et public comme membres permanents et non plus ponctuellement comme arrêté dans le RI.

10/12/2025

Conseil d'Administration



Aucune autre observation n'étant formulée, Madame la Présidente met le nouveau règlement intérieur du Conseil d'administration aux voix.

Le nouveau règlement intérieur du Conseil d'administration de l'ARB-IG est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2025-20
Adoption du nouveau règlement intérieur du CA

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Thierry SABATHIER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Corine PETRO
	Patricia BAILLET	Aurélié BITUFWILA
	Sheila RAMPATH	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sylvie DAGONIA	Josette BOREL-LINCERTIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Patrick DOLLIN	Loïc TONTON
	Jean-Marie PILLI	Jim LAPIN
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
	En cours de remplacement	Encours de remplacement
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG) Laurie HEC
OFB	Marion OLAGNON	Fabien BARTHELAT
	Jean-Michel ZAMMITE	
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Malik HIPPON	Darlionei ANDREIS
	Elodie LAPILUS	Lilian COSTA PROCOPIO
En visioconférence	7 Titulaires + 7 Suppléants	
En présentiel	1 Titulaire + 1 Suppléant	
Représenté (pouvoir)	3 Titulaires + 0 Suppléant	

Nombre de votants : 19

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 19

Point n°6 : Adoption de la charte déontologique du CA de l'ARB-IG

Madame la Présidente présente le point relatif à la charte déontologique applicable aux membres du Conseil d'administration.

Madame AMBROISE indique que cette charte vise à rappeler les principes déontologiques applicables aux administrateurs, notamment en matière d'impartialité, de prévention des conflits d'intérêts et de respect de la confidentialité des informations et de probité.

Madame la Présidente souligne l'importance de ce document dans le contexte des contrôles et audits récents, et rappelle que cette charte participe à la sécurisation juridique et éthique du fonctionnement de l'agence.

Aucune remarque n'étant formulée, **Madame la Présidente** met la charte déontologique du Conseil d'administration aux voix.

La charte déontologique du Conseil d'administration de l'ARB-IG est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2025-21
Adoption de la charte déontologique des administrateurs de l'ARB-IG

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Thierry SABATHIER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Corine PETRO
	Patricia BAILLET	Aurélie BITUFWILA
	Sheila RAMPATH	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sylvie DAGONIA	Josette BOREL-LINCERTIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Patrick DOLLIN	Loïc TONTON
	Jean-Marie PILLI	Jim LAPIN
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
	En cours de remplacement	Encours de remplacement
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Malik HIPPON	Darlionei ANDREIS
	Elodie LAPILUS	Lilian COSTA PROCOPIO
En visioconférence	7 Titulaires + 7 Suppléants	
En présentiel	1 Titulaire + 1 Suppléant	
Représenté (pouvoir)	3 Titulaires + 0 Suppléant	

Nombre de votants : 19

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0


Abstentions : 0

Pour : 19

Point n°7 : Mise en conformité de la délibération concernant le

Madame la Présidente ouvre le point relatif à la mise en conformité du régime indemnitaire et donne la parole à Madame AMBROISE.

Madame AMBROISE rappelle que cette mise en conformité vise à actualiser la délibération existante afin de l'aligner sur le cadre réglementaire en vigueur. Elle précise que cette évolution concerne notamment les modalités applicables en cas de congé maladie ordinaire.

 **Point n°7 : Mise en conformité de la délibération concernant le régime indemnitaire** ¹⁹

La délibération n°2024-17 du 04 juin 2024 détaille le régime indemnitaire en vigueur au sein de la structure.

Cependant, la loi de finances pour 2025 prévoit une perception par les fonctionnaires et les contractuels de 90% du traitement les 3 premiers mois de congé de maladie ordinaire. Pour les contractuels, les mêmes dispositions à la rémunération s'appliquent en fonction de leur ancienneté.

Le fait que cette modification soit réglementaire, elle n'est pas soumise au comité social territorial du CDG 971.

Proposition : Il est demandé aux administrateurs d'adopter le régime indemnitaire de l'ARB-IG pour sa mise en conformité avec la loi de finances 2025

Madame Claudie PAVIS interroge sur la prise en compte des situations particulières, notamment pour les agents relevant de dispositifs spécifiques.

Madame AMBROISE précise que les dispositions présentées respectent le cadre réglementaire applicable et qu'aucune dérogation ne peut être introduite en dehors de celui-ci.

En l'absence d'autres observations, **Madame la Présidente** met la mise en conformité du régime indemnitaire aux voix.

La mise en conformité de la délibération relative au régime indemnitaire est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2025-22
Mise en conformité du régime indemnitaire de l'ARB-IG

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Thierry SABATHIER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Corine PETRO
	Patricia BAILLET	Aurélie BITUFWILA
	Sheila RAMPATH	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sylvie DAGONIA	Josette BOREL-LINCERTIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Patrick DOLLIN	Loïc TONTON
	Jean-Marie PILLI	Jim LAPIN
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
	En cours de remplacement	Encours de remplacement
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Malik HIPPON	Darlionei ANDREIS
	Elodie LAPILUS	Lilian COSTA PROCOPIO
En visioconférence	7 Titulaires + 7 Suppléants	
En présentiel	1 Titulaire + 1 Suppléant	
Représenté (pouvoir)	3 Titulaires + 0 Suppléant	

Nombre de votants : 19

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 19

POINTS D'INFORMATION

Départ de Mme BASTARAUD

Madame la Présidente ouvre la séquence des points d'information.

Un récapitulatif des conventions et contrats conclus depuis le dernier Conseil d'administration est présenté par Madame AMBROISE.

Récapitulatifs des conventions et contrats passés par la direction depuis le dernier CA 21

Récapitulatifs des contrats, conventions et transactions (Conformément à la délibération n°2025-14 du 08 octobre 2025)				
Date	Objet	Tiers	Montant	Remarque
10/10/2025	Convention cadre INRAE - ARBIG	INRAE	-	

Madame Maguy DULORMNE formule des questions sur certains partenariats. Madame AMBROISE apporte des précisions complémentaires.

Départ de M. SCHMIDER

Point d'information 22

SEMAINE DE RESTITUTION LPRIG

Dans le cadre du projet d'exploration scientifique *La Planète Revisitée des Îles de Guadeloupe*, porté conjointement par l'ARB-IG et le MNHN, des restitutions intermédiaires sont organisées la semaine du 15 décembre 2025.

À cette occasion, de multiples événements sont prévus selon le planning prévisionnel suivant :

Lundi 15/12	Mardi 16/12	Mercredi 17/12	Jeudi 18/12	Vendredi 19/12
10h-12h Restitution grand public à TDB	10h-12h Conférence de presse LPRIG	09h-12h Séance de travail avec la CCMG	09h-12h Visite de l'herbier + remise des échantillons LPRIG à l'INRAE	
18h30 – 20h30 Restitution grand public à TDH	14h-17h Réunion « données LPRIG » avec les acteurs de la donnée du territoire	14h-15h30 Visites de terrain avec la CCMG	18h30-20h30 Restitution grand public à La Désirade	13h-15h Restitution aux étudiants de l'UA au Campus de Fouillole
	18h30 – 20h30 Restitution grand public Guadeloupe continentale	18h-20h Restitution grand public MG		

10/12/2025

Conseil d'Administration



Madame AMBROISE annonce la tenue d'une semaine de restitution du projet « La Planète Revisitée des Îles de Guadeloupe ».


Madame la Présidente complète en soulignant l'intérêt du projet et son rayonnement auprès du public.

Monsieur Julien GERARD fait état de l'engouement suscité par le film auprès du grand public et évoque la possibilité de projections complémentaires. Madame Claudie PAVIS souligne

l'importance de l'accessibilité du film. **M. GERARD** précise qu'une toute nouvelle diffusion et évoque des partenariats possibles.

Départ de Madame COUVIN

Madame la Présidente La Présidente indique qu'une projection supplémentaire du film *LPRIG* à Basse-Terre est envisageable. Toutefois, sa réalisation serait conditionnée à la recherche de mécénat, les contraintes budgétaires actuelles étant fortes en raison de l'absence de remontées de dépenses du FEDER. Cette situation impose à l'établissement une gestion financière particulièrement sobre.

 **Point d'information** 23

VENUE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE (CTG)

La collectivité territoriale de Guyane devrait signer l'accord pour la préfiguration de son Agence Territoriale de la Biodiversité. Cette dernière devrait se baser sur le même modèle que l'ARB-IG à savoir l'intégration du conservatoire botanique au sein de la structure.

10/12/2025

VISITE DE L'ARB-IG PAR LA CTG				
Lundi 15/12	Mardi 16/12	Mercredi 17/12	Jeudi 18/12	Vendredi 19/12
Arrivée en Guadeloupe de la délégation de la CTG	8h30 - Séance protocolaire avec le Président de Région (Espace régional du Raizet, Abymes)	8h à 9h - Navette maritime PaP > Marie-Galante (Embarcadere de Bergevin, PaP)	7h à 8h - Navette maritime Marie-Galante > PaP (Port de Grand-Bourg, Marie-Galante)	Départ de Guadeloupe de la délégation de la CTG
	10h à 12h - Conférence de presse (Restitution LPRIG + CTG/ARB-IG) (Espace régional du Raizet, Abymes)	10h à 12h - Séance de travail avec la CCMG/ARB-IG/OFB (Préparation ABI) (CCMG, Grand-Bourg)	9h à 17h Séance de travail avec le CBNIG + Visite herbier INRAE + Sortie de terrain (INRAE, Petit-Bourg)	
	12h à 14h - Pause déjeuner			
	14h à 17h Visite de l'ARB-IG Présentation des pôles Séance de travail CTG/ARB-IG/Région/Département/DEAL/OFB (Lieu à confirmer)	14h à 16h - Visites de terrain avec la CCMG (Marie-Galante)		
18h30 à 20h - Restitution Grand public et partenaires institutionnels (Cinéstar, Abymes)	18h à 20h Restitution LPRIG Marie-Galante (CCMG, Grand-Bourg)			
Nuitée en Grande-Terre	Nuitée en Grande-Terre	Nuitée à Marie-Galante	Nuitée en Grande-Terre	

Madame la Présidente informe que la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) devait se rendre prochainement auprès de l'agence afin de travailler à la création de sa propre agence, qui prendrait la forme d'une Agence territoriale de la biodiversité. Cette rencontre a finalement été annulée, ce qui suscite une déception, d'autant plus que les démarches engagées pour accompagner la CTG dans la création de cette agence durent depuis deux à trois ans sans aboutir.

Elle précise par ailleurs avoir été sollicitée par les collègues de l'Office français de la biodiversité (OFB) en région PACA pour appuyer la création de l'ARB de Corse. Une mission en Corse est envisagée autour du mois de juin, avec une rencontre prévue avec le président Simeoni, afin d'échanger sur les conditions de mise en place de cette agence.

Plus largement, plusieurs territoires, notamment la Corse, la Martinique et la Guyane sont identifiés comme ayant un réel besoin d'Agences régionales ou territoriales de la biodiversité. Toutefois, leur création reste lente en raison d'un nécessaire travail politique préalable.

Monsieur Fabien BARTHELAT apporte un éclairage complémentaire sur le contexte de ce projet de création de l'Agence Territoriale de la Biodiversité de Guyane. Il souligne que les freins actuels ne sont ni techniques, ni liés aux acteurs ou aux populations locales, mais relèvent principalement d'un manque d'engagement politique. Malgré des discours volontaristes, l'investissement concret fait défaut, contrairement à l'impulsion politique forte qui avait permis d'engager très tôt la réflexion en Guadeloupe, il y a près de dix ans.

POINT CALENDRIER

Madame la Présidente présente le calendrier prévisionnel des prochains Conseils d'administration et des réunions préparatoires.

Les dates proposées pour 2026 sont :

- Le 21 janvier
- Le 11 février
- Le 17 juin
- Le 07 octobre
- Le 09 décembre

Questions diverses

Madame la Présidente ouvre la séquence des questions diverses.

Madame Laurie HEC informe le Conseil qu'il s'agit de son dernier Conseil d'administration. Elle précise que son successeur a d'ores et déjà été désigné : il s'agit de Madame Célia Doré, actuellement en poste à la DAAF de Martinique, dont la prise de fonctions est prévue aux alentours du mois d'avril.

Monsieur Patrick DOLLIN attire l'attention sur la problématique des ampoules déposées sur le bord des routes.

Madame Claudie PAVIS évoque la question des lampes solaires distribuées gratuitement et s'interroge sur les modalités de contrôle et de gestion en fin de vie.

Madame la Présidente indique que cette problématique a été portée au niveau national et qu'une réflexion est engagée sur les filières de collecte et de recyclage, notamment au titre de la responsabilité élargie du producteur.

Madame AMBROISE confirme que ces équipements contiennent du lithium et qu'une attention particulière devra être portée à leur traitement.

En l'absence d'autres questions, Madame la Présidente remercie l'ensemble des participants et clôt la séance à dix heures quinze.

La séance est levée à dix heures quinze.

Fait à Gourbeyre. le 21 janvier 2026

La Présidente du Conseil d'administration de l'ARB-IG



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO